an 6.

REQUÊTE
DES REPRÉSENTANS DU PEUPLE,
AUX GOUVERNANS;

A nos très-grands, très-sublimes et très-puissans membres du Directoire exécutif de la République française.

Cuc FRC 7973

Pour les montrer à nud, offrons-leur de l'encens.

SUPPLIENT HUMBLEMENT... les Représentans nouvellement élus au corps législatif, n'y ayant été admis que du consentement, sous le bon plaisir et de l'agrément des membres du directoire exécutif, de vouloir bien leur accorder leur toute puissante protection, et leur faire parvenir leurs ordres souverains, auxquels ils se conformeront ponctuellement, sachant, que s'ils ont pris séance dans le sein du corps législatif, ce n'est pas pour remplir le mandat tacite de leurs commettans, mais pour obéir au gouvernement, et pour être les instrumens passifs des volontés des gouvernans, lesquels ne veulent *que le bien du peuple*. !... Et pour leur faciliter les moyens de parvenir à ce but, ils promettent aux très-puissans directeurs, de rapporter toutes les lois qu'ils leur indiqueront; d'adopter, *avec urgence*, et sans y faire aucun changement, toutes celles qu'ils leur feront parvenir toutes rédigées, par leurs affidés, après toutefois les avoir discutées, *pour la forme*, comme ont fait, dans maintes occasions, leurs prédécesseurs, notamment lorsqu'ils ont rendu celle du 22 floréal dernier pour exclure du corps législatif *des mandataires du peuple* dangereux pour quelques membres du directoire exécutif, conséquemment pour l'universalité des citoyens français dont ils méri-

Mm W 16002

tent à tant de titres la confiance !... Et pour vous donner une preuve non équivoque de la leur, ils vous jurent par la présente, très-puissans directeurs, de mettre en accusation le premier audacieux qui osera, sous le prétexte de la liberté de la presse et du *prétendu* droit de manifester son opinion, droit que la constitution *semble* garantir aux représentans du peuple, qui osera, disent-ils, élever une voix profane contre vos ordres sacrés, ou vous lancer quelques sarcasmes, ou contrarier vos projets si bien conçus, qu'ils démontrent (comme ils n'en doutent pas plus que de leur existence) *que vous ne voulez que le bien public* ???... Conséquemment on auroit tort et très-grand tort de vous contrarier; en effet, n'est-ce pas à vos sublimes conceptions financières que le peuple doit le bonheur dont il jouit !!!.. Ne vous a-t-il pas l'obligation de payer des impôts si modiques ? si bien répartis ? dont le recouvrement est si facile et si peu onéreux, et dont l'emploi lui est si bien connu ???

Le commerce ne vous doit-il pas sa splendeur ?

N'est-ce pas à votre *probité*, à l'exactitude que vous mettez à remplir vos engagemens, que le trésor public *doit* le crédit immense dont il jouit ??? ?

Les ouvriers ne vous ont-ils pas l'obligation de voir les travaux de tout genre en si grande activité, qu'ils ne savent de quel côté se tourner pour éviter la rencontre de ceux qui réclament leurs travaux !!!

Les rentiers, les pensionnaires de l'état, ne vous doivent-ils pas l'opulence qu'ils étalent à tous les yeux ?!?

Enfin, vous avez rendu et vous rendez, très-puissans directeurs, des services si grands, si signalés; et vous comblez de tant de bienfaits toutes les classes de la société, *que la postérité aura peine à le croire, mais que les faits l'attestent, et que les exposans savent très-bien l'apprécier* ??

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Comptez donc sur un entier dévouement de leur part : vous n'avez qu'à leur dire de quelle verge vous voulez être armés pour châtier les hommes assez hardis pour réclamer à votre préjudice, *leurs prétendus droits* ; surtout ces écrivains téméraires, qui osent mettre au jour, sous un aspect défavorable, certains faits *innocens et très-innocens*, comme par exemple, d'avoir envoyé dans maint département, des agens secrets, porteurs de listes sur lesquelles étoient inscrit le nom des hommes que vous désigniez pour être membres de la législature, et parmi lesquels, seulement, vous ordonniez qu'on fît un choix !.. Cette tendre sollicitude, cette sage prévoyance, qui vous porte à diriger les suffrages des citoyens pour les empêcher de s'égarer, joint aux peines et aux soins que vous vous êtes donnés pour rectifier les erreurs dans lesquelles, malgré vos ordres, on étoit tombé : Tous ces faits, très-puissans directeurs, seront placés au rang des actions les plus méritoires de votre auguste carrière politique !... Et ce en dépit de ces écrivains, *mal intentionnés*, qui voyent tout en noir, qui sans votre permission, désignent par leurs noms les agens que vous avez envoyés, donnent leur adresse et même produisent des lettres signées par quelques-uns d'entre vous, dans lesquelles ils prétendent faire remarquer des expressions impérieuses, et par ce moyen, croyent persuader au public que cette conduite de votre part, étoit attentatoire à la liberté des suffrages et à la constitution pour laquelle vous avez, très-puissans directeurs, *un si profond respect* !!!.. Des écrits aussi liberticides qui donnent un sens insidieux aux actes les mieux conçus, qui transforment en crimes les mesures les plus utiles, et qui doivent produire le meilleur effet, ne tendent évidemment qu'à vous dépopulariser et à faire

suspecter votre conduite *si pure* !!! D'autres individus, non moins dangereux, et peut-être plus coupables, se permettent de faire des carricatures, dans lesquelles on représente le *fameux enchanteur Merlin*, foulant à ses pieds la déesse chérie des Français, la Liberté, renversée par un hydre affreux à plusieurs têtes et en costume de député.

L'enchanteur, en habit de directeur, est assis sur un trône, ayant un de ses pieds appuyé sur l'estomac de la déesse, laquelle tient un flambeau à la main, sur lequel est écrit, *vérité. Merlin*, avec l'autre pied, tâche de l'éteindre et de l'étouffer, mais la lumière perce et paroît malgré lui.

L'enchanteur tient d'une main une baguette, au bout de laquelle est un baillon qu'il s'efforce de mettre dans la bouche de la déesse, qui secoue la tête et appelle à grands cris ses nombreux amis. Sur ce baillon on lit : Loi du 27 germinal an 4 et du 19 fructidor an 5. De l'autre main, l'enchanteur tient un rouleau sur lequel est écrit : *ambassades.*

L'hydre qui a renversé la liberté, s'avance en rampant et s'assied au pied du trône ; toutes ces têtes ont une grande gueule béante, qui par des mouvemens hideux et convulsifs, tâchent de haper les ambassades à mesure qu'elles échappent des mains de l'enchanteur, et déjà plusieurs ont gobé celles d'Espagne, Rastadt, Berlin et de Suède. On lit plusieurs noms au dessous des têtes de l'hydre : les plus saillans sont *Jean-de-Bry*, *Syes* ; *Lehardy*, *Chénier*, *Villers*, *Lamarque*, &c &c &c. (Lamarque ! ,,,, ciel ! qui s'y seroit attendu ? il n'est donc plus de vertu sur la terre,

A côté du trône est peint en costume de ministre, un monstre, harpie, la gueule béante, se nourrissant, sans pouvoir se rassasier, d'or et d'argent, et ne tendant que

des chifons de papier, qui ne sont pas même bons à faire des mouchoirs ; ce monstre a l'air patelin et la figure hypocrite ; il a ses pattes sur le visage de la Liberté dans lequel il enfonce ses argots et la défigure ; l'haleine de ce monstre est pestilentiel et porte la corruption dans la masse du sang du corps social, en arrête la circulation, le fait tomber en langueur presque sans mouvement et sans vie ; au-dessus de ce monstre on lit : *finances.*

Dans le lointin on voit une foule innombrable de partisans et d'amis sincères de la liberté ; il y en a de tout âge, de tout sexe, de tout état et de toute condition ; ils sont armés de verges et de fouets ; ils se pressent à l'envi pour voler au secours de la déesse chérie, se proposent de la remettre sur le trône à la place de l'enchanteur, de le châtier d'importance ainsi que l'hydre et le monstre ; mais ils sont arrêtés par des bayonnettes : ceux qui les portent prétendent être les amans les plus distingués et les plus chauds de la déesse ; que ce sont eux qui l'ont conquise par leurs illustres travaux et par leurs exploits immortels, conséquemment ils veulent avoir la gloire de la placer eux-mêmes sur le trône.

La sagesse paroît au milieu d'eux, et leur dit : Sans moi vous ne ferez jamais rien ; écoutez mes conseils ; finissez vos querelles, abjurez vos haines, sur lesquelles fondent uniquement leur espoir ceux qui ont renversé et qui foulent aux pieds votre déesse ; soyez unis et vous jouirez de ses douces et aimables faveurs.

Vous devez sentir, très puissans directeurs, que les auteurs de pareilles allégories, en parlant aux yeux, ont évidemment, ainsi que les écrivains dont il s'agit, le dessein perfide de faire planer sur quelques-uns d'entre vous, les

soupçons les plus outrageans, et de semer partout la défiance et la discorde ; si ce malheur arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, Français, que deviendriez-vous ? et que pourriez-vous espérer dans cette lutte contre vos gouvernans ? un déluge de maux en seroit le résultat. Pour les éviter, livrez-vous sans réserve à leurs *soins paternels* ! *ils ne veulent que votre bien* !

Et vous, hommes astucieux, qui par vos discours, par vos écrits, ou par vos peintures, cherchez à divulguer les secrets des gouvernans, à entraver leurs projets et à dévoiler leurs actions, vos efforts seront impuissans, vous rentrerez dans la poussière, d'où vous n'auriez jamais dû sortir ; et si vous osez encore faire entendre vos croassemens importuns, vous serez promptement et exemplairement punis. En conséquence les exposans sont d'avis et ils espèrent, très-puissans directeurs, que vous le partagerez, que désormais ces écrivains et ces peintres dangereux soient envoyés, fussent-ils représentans, ils n'en seroient que plus coupables de méconnoître votre autorité ; qu'ils soient envoyés, disent-ils, par-devant un conseil de guerre *nommé ad hoc par vous*. Cette mesure leur paroît d'autant plus *urgente* et nécessaire, qu'encore tout récemment vous avez vu des *jurés infames* déclarer qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre un médecin, auteur d'un pamplet intitulé : La conspiration anarchique renvoyée à leurs véritables auteurs, écrit qui les fait frémir !!! surtout en voyant qu'on acquitte généralement tous les écrivains ; que seroit-ce ? des peintres ? contre lesquels il n'existe point de lois pénales ; ainsi qu'ils soient assimilés aux écrivains, mais surtout point de jurés pour de pareils crimes.

En attendant vos ordres, très-puissans Directeurs, ils ont l'honneur d'être vos très humbles, très-obéissans et très-dévoués serviteurs,

Vos Représentans aux deux Conseils.

Signé à la minute : METGE, secrétaire d'office, Rue des Vertus, n. 9, division des Gravilliers.

Paris, l'an premier du gouvernement et du sommeil léthargique de la République.

Se trouve à l'enseigne de la Liberté violée, et chez tous les Marchands de nouveautés.

PRIX égal à CINQ TYRANS... de souliers, ou à la journée d'un rentier : TROIS SOUS.